Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240319-DEC202433-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

19 MARS 2024

DEC202433
FINANCES ;
Renouvellement des boitiers WatchGuard sécurité

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article,

CONSIDERANT que l'abonnement de service WatchGuard assurant la sécurité de l'infrastructure informatique arrive à échéance le 14 mars 2024,
CONSIDERANT la nécessité de se protéger des ransomwares, malwares avancés et autres pirates informatiques,
CONSIDERANT l'offre faite par la Société ARESTÉ INFORMATIQUE ayant les caractéristiques suivantes :

Renouvellement des boitiers WatchGuard T40 pour une durée de 3 ans, soit du 14 mars 2024 au 14 mars 2027

Renouvellement de la borne AP125 pour une durée de 1 ans soit du 14 mars 2024 au 14 mars 2025
Pour un montant de 2 052,84 € TTC

DECIDE d'accepter l'offre de la Société ARESTÉ INFORMATIQUE (63173 AUBIERE) pour le renouvellement des solutions de sécurité du système informatique pour le montant de 2 052,84 € TTC.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)